Nations Unies S/2007/242



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 27 mars 2007 (S/2007/241) et la note jointe concernant le traitement des lettres de crédit relatives au programme « pétrole contre nourriture » ont été portées à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont salué les travaux actuellement menés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et se sont en particulier félicités des efforts faits par cet organe pour rencontrer les autorités compétentes du Gouvernement iraquien à Amman, le 6 mars 2007, en vue de discuter des questions en suspens de manière à trouver une solution qui permettrait de mettre fin au programme « pétrole contre nourriture » d'ici au 31 décembre 2007.

À cet égard, les membres du Conseil ont examiné et approuvé la proposition faite au paragraphe 2 de votre note de reporter l'échéance de certaines lettres de crédit à la fin de 2007 et sont en outre convenus que le Secrétariat de l'ONU ne devrait pas approuver d'autre report d'échéance donnant lieu à une livraison après le 31 décembre 2007. Ils ont aussi noté que le Gouvernement iraquien et le Secrétariat de l'ONU avaient décidé d'annuler 55 lettres de crédit d'une valeur totale d'environ 226,9 millions de dollars.

Les membres du Conseil ont fait savoir qu'ils étaient inquiets et déçus à propos de votre observation selon laquelle peu de progrès – voire aucun, dans certains cas – ont été faits en ce qui concerne la présentation des documents de certification relatifs aux contrats restants et aux lettres de crédit correspondantes établis au titre du programme « pétrole contre nourriture » et 184 lettres de crédit, d'une valeur approximative de 182 millions de dollars au sujet desquelles les fournisseurs affirment que les livraisons ont été effectuées, sont arrivées à échéance. Ils ont souligné que cette situation risquait de compromettre gravement la possibilité de mettre fin au programme selon le calendrier prévu.

Les membres du Conseil ont rappelé, comme il est indiqué dans votre note datée du 10 juillet 2006, que tant que la question des créances des fournisseurs ne serait pas résolue, un solde de 187 millions de dollars serait maintenu dans le compte Iraq ouvert par l'ONU pour provisionner le paiement des créances imprévues des fournisseurs.

07-32597 (F) 110507 110507

Comme suite aux lettres datées du 11 août 2006 et du 29 janvier 2007 que vous a adressées le Président du Conseil de sécurité, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il importait de trouver rapidement une solution définitive aux questions qui restaient en suspens afin que les sommes dues puissent être versées aux sociétés concernées et que l'on puisse mettre fin au programme dans le courant de 2007 conformément au calendrier prévu.

À cette fin, les membres du Conseil ont adressé une autre lettre au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, invitant le Gouvernement iraquien à tout mettre en œuvre, en liaison avec le Secrétariat de l'ONU, pour accélérer le traitement des lettres restantes, et en particulier pour résoudre le problème chronique de la présentation tardive ou de la non-présentation des documents de certification et pour répondre aux allégations selon lesquelles ces documents seraient retenus abusivement et à propos desquelles les membres du Conseil ont exprimé leur constante préoccupation, afin qu'on puisse mettre un terme au programme selon le calendrier convenu.

Les membres du Conseil ont invité le Représentant permanent à envoyer une réponse pour exposer les vues du Gouvernement iraquien et ce qu'il a fait à ce sujet et pour fournir des réponses précises concernant les questions susmentionnées, en particulier sur les problèmes liés à la présentation tardive ou à la non-présentation des documents de certification.

Les membres du Conseil prient le Secrétaire général de poursuivre ses efforts, de présenter dans les deux mois un rapport au Conseil sur les progrès accomplis et d'y formuler des recommandations précises concernant toutes les questions qui restent à régler.

Les membres du Conseil prennent en outre note de la lettre du Secrétaire général datée du 9 avril 2007 concernant les paiements effectués par BNP Paribas au moyen de lettres de crédit. Ils considèrent que les problèmes soulevés dans cette lettre montrent qu'il est nécessaire de régler immédiatement toutes les questions en suspens concernant le programme « pétrole contre nourriture ». Ils invitent le Secrétaire général à les tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Emyr **Jones Parry**